

Délégation Territoriale de l'Aube

Préfecture de l'Aube
Direction Départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la Protection des
Populations

Pôle des Solidarités

ARRETE ARS N°2022-2813

ARRETE PREFECTURE N°ARS-DTARS-OMS-2022165-0001

ARRETE POLE DES SOLIDARITÉS N°2022-4934

**fixant la liste des personnes qualifiées pour l'application de l'article L. 311-5
du code de l'Action sociale et des Familles**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
GRAND EST, LA PREFETE DE L'AUBE ET LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE**

Vu le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment leur titre I respectif ;

Vu l'article L 311-5 du code de l'Action sociale et des familles relatif à la désignation de personnes qualifiées à faire valoir les droits de toute personne prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social ;

Vu les articles R 311-1 et R 311-2 du code de l'Action sociale et des familles relatifs aux modalités d'intervention de la personne qualifiée ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU l'arrêté ARS n°2019-2717, Préfecture de l'Aube n°ARS-DTARS-OMS-2016238-0001 et DIDAMS n°2019-4934 du 7 octobre 2019 fixant la liste des personnes qualifiées pour une durée de 3 ans ;

VU que l'arrêté du 19 octobre 2019 est arrivé à échéance de ses 3 ans ;

VU l'avis favorable du Conseil départemental ;

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler l'arrêté du 19 octobre 2019 devenu caduque ;

Sur proposition de Madame la Déléguée Territoriale de l'Aube, ARS Grand Est ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la Direction de l'Autonomie de l'ARS Grand Est ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des solidarités et de la Protection des Populations ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de l'Aube ;

ARRETENT

Article 1^{er} : Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social situé dans le département de l'Aube ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie à l'article 2.

Article 2 : La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L 311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles est composée, pour le département de l'Aube, des personnes suivantes :

Personnes âgées - handicapées :

- ✉ Madame Annick GRIMONT
1, rue Louis Blanc
10800 SAINT JULIEN LES VILLAS
Grimont.a27@gmail.com
- ✉ Monsieur Gérard ROBINET
3, passage de l'Europe
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
gerardpa.robinet@orange.fr

Enfance :

- ✉ Madame Sylvette LACROIX
7, Rue Maurice Rovard
10440 LA RIVIERE DE CORPS

Social :

- ✉ Madame Colette GINET
91, rue Lamartine
10300 SAINTE SAVINE

Article 3 : Le présent arrêté est fixé pour une durée de 3 ans soit du 26 juillet 2022 au 25 juillet 2025.

Article 4 : Les personnes nommées s'engagent à ne pas instruire de dossier s'il existe un conflit d'intérêt potentiel avec l'usager ou l'établissement concerné.

Article 5 : La liste des personnes qualifiées sera transmise aux établissements et services sociaux et médico-sociaux qui devront en informer les personnes accueillies dans ces structures.

Article 6 : Madame la Directrice de la Direction de l'Autonomie, Madame la déléguée territoriale de l'Aube, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube et Monsieur le Directeur Général des Services du Département de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est et du département de l'Aube.

Troyes, le **11 JUL. 2022**

✓ La Directrice Générale
de l'ARS Grand Est

Le Directeur Général Adjoint
de l'Agence Régionale de Santé
Grand Est

Frédéric REMAY

La Préfète

Cécile DINDAR

Le Président
du Conseil Départemental de l'Aube

Philippe PICHERY